

Le parcours vers la liberté financière



AVANT

Total emprunté : 206 801 \$
Versements mensuels : 2 567 \$
Liberté financière : 25 ans ou plus

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

156 801 \$ à 4 %
1 157 \$ par mois
(plus de 15 ans)

CARTES DES GRANDS MAGASINS

5 000 \$ à 29 %
180 \$ par mois

CARTES DE CRÉDIT

25 000 \$ à 19 %
750 \$ par mois

PRÊT(S) PERSONNEL(S)

20 000 \$ à 7 %
480 \$ par mois
(plus de 4 ans)

APRÈS

Prêt consolidation de 210 601 \$¹
Versements mensuels de 1 051 \$²
Liquidités mensuelles supplémentaires : 1 516 \$
Liberté financière : 10 à 25 ans³

SORTIE C COMPTANT

Utilisez les économies pour atteindre vos objectifs personnels et financiers :

- Versements mensuels de 1 051 \$
- Liberté financière en 25 ans

MAX
25
ANS

SORTIE B BALANÇÉE

Appliquez la MOITIÉ des économies au prêt hypothécaire :

- Versements mensuels de 1 809 \$
- Liberté financière en 12 ans

MAX
12
ANS

SORTIE A ACCÉLÉRÉE

Appliquez le maximum d'économies au prêt hypothécaire :

- Versements mensuels de 2 101 \$⁴
- Liberté financière en 10 ans

MAX
10
ANS

SMART

? Qu'est-ce qu'un prêt SMART?

Le prêt SMART est une solution de consolidation de vos dettes qui utilise la valeur nette de votre propriété.

La solution de prêt SMART combine votre prêt hypothécaire, les soldes de vos cartes de crédit à taux d'intérêt élevé, vos prêts à tempérament et autres dettes, vous permettant de ne faire qu'un seul versement. Ainsi, vous payez moins d'intérêts et vous pouvez garder plus d'argent dans vos poches chaque mois, ou utiliser cet argent pour atteindre la liberté financière plus rapidement.

Q Trouver la solution de prêt SMART qui vous convient

Il est souvent très facile de se retrouver endetté à un moment ou un autre de sa vie, mais il n'est pas toujours facile de remettre de l'ordre dans ses finances. Pour se libérer de ses dettes, il faut du temps et de la discipline, mais nous sommes là pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers et à vous lancer sur la voie de la liberté financière.

Une fois que vous aurez effectué l'Analyse de besoins financiers (ABF) avec votre représentant Primerica et identifié vos dettes, remplissez et soumettez une fiche de recommandation de prêt SMART pour discuter de vos options de consolidation de dettes et des possibilités de réaliser des économies avec B2B Banque. B2B Banque est un prêteur canadien reconnu et digne de confiance. Elle vous aidera à déterminer la solution de prêt SMART qui vous convient, à vous et à votre famille, parce que tout comme nous, elle croit en l'importance du conseil financier indépendant et aux avantages de travailler étroitement avec un représentant qui comprend bien vos besoins.

Remplissez une fiche de recommandation de prêt SMART dès aujourd'hui, puis visitez b2bbanque.com/pretsmart pour faire les premiers pas vers la liberté financière.



L'exemple à l'endos est présenté à titre d'illustration seulement, et implique une consolidation de dettes garantie par un bien immobilier résidentiel. ¹L'exemple ci-dessus suppose une pénalité de résiliation du contrat hypothécaire existant de 2800 \$ correspondant à trois mois d'intérêts. Les pénalités de remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont établies par le prêteur, et le montant exact des pénalités est déterminé au moment de la quittance. Les frais estimés à 1 000 \$ peuvent varier en fonction de la province et du type de prêt hypothécaire. ²Le remboursement mensuel du prêt de consolidation de dettes est déterminé en supposant un prêt hypothécaire à terme fixe de 5 ans, sur une durée d'amortissement de 25 ans, au taux de 3,5 %. Le taux d'intérêt utilisé dans cet exemple est fourni à titre d'illustration seulement et ne représente pas un taux d'intérêt garanti pour un prêt de consolidation de dettes. Le taux annuel en pourcentage (TAP) basé sur le coût d'emprunt total est de 3,57 %. ³La date d'atteinte de la liberté financière est établie en fonction de l'option de sortie retenue : A, B ou C. ⁴En choisissant d'accélérer le remboursement, la période d'amortissement restante ne peut être de moins de 10 ans. Ce montant est appliqué directement au capital. L'information présentée ici vise à procurer une description générale des caractéristiques et avantages qu'offrent chacune des options de prêt de consolidation de dettes. Les prêts sont garantis par le bien immobilier résidentiel. Nous vous encourageons à vous renseigner à propos des modalités et conditions de chacun des programmes et lire attentivement les documents contractuels du prêteur afin d'obtenir une explication complète des conditions de chacun des programmes. Le rôle des représentants des ventes indépendants (les « Représentants ») de la Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada (« CAVPC ») et Les Placements PFSL du Canada Ltée (« PFSL »), là où il est permis par les lois applicables, se limite simplement à recommander des clients à B2B Banque en ce qui a trait au programme de prêt SMART. Ces recommandations des Représentants sont faites en vertu d'une entente entre B2B Banque, CAVPC et PFSL. Ni CAVPC, PFSL ou leurs Représentants (collectivement « Primerica ») ne sont inscrits, ou n'agissent en tant que courtier hypothécaire. Primerica ne traite pas de prêts hypothécaires. La loi interdit aux Représentants de traiter des prêts hypothécaires, y compris de faire de la sollicitation ou négociation en matière de prêt hypothécaire, au nom d'une autre personne ou entité dans le cadre du programme de prêt SMART. Les prêts SMART sont accordés aux clients qui répondent aux critères de crédit de B2B Banque. Les prêts SMART sont offerts par B2B Banque. B2B Banque agit uniquement en qualité de prêteur et n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux Représentants. [®]B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque. [®]Prêt SMART est une marque déposée de CAVPC et est utilisée sous licence.